

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MARS 2020

Présents : R. MALINVERNO, G. GERBOD, O. PERRAD, J. FOURNIER, F. JOBARD,
M. GUYON, J. MOREL, X. CHAUVIN, A. JACQUET, D. DODANE, M. DURAFFOURG, C. GENIN

Excusé : E. PROST-ROMAND

Absents : O. COURROUVILLE et J. PARET

Secrétaire de séance : Olivier PERRAD

Convocation du 04 mars 2020

- Le conseil municipal approuve le dernier compte rendu du conseil municipal à l'unanimité et nomme Olivier PERRAD , secrétaire de séance.

1) Approbation compte administratif 2019

Olivier PERRAD présente le compte administratif 2019 qui est égal à l'euro près au compte de gestion présenté par Madame le percepteur. Le total des recettes s'élève à 1 129 699 € en comptant les opérations 2019, les reports 2018 et les restes à réaliser et 1 025 528 € de total des dépenses.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 672 153 € et les recettes à 746 955 €. En investissement les dépenses s'élèvent à 166 415 € et les recettes à 230 983 €. Les reports de 2018 : excédent de fonctionnement de 151 761 € et déficit d'investissement de 183 960 €, soit un solde de 1 022 528 € et 2 000 € de restes à réaliser (dépense prévue en 2019, mais payée en début 2020 avant le vote du budget, le reste des dépenses seront payées après le vote du budget).

Le compte administratif 2019 ainsi établie, dégage un excédent de 105 171 €, représentant la CAF (Capacité d'Auto Financement) à prévoir au budget primitif.

Après que le maire ait quitté la salle, le compte administratif est proposé au vote.

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

Le conseil municipal donne son accord de principe et autorise le maire à signer la délibération, et tout document afférent à cette affaire.

Vote budget primitif 2020

Dans le contexte actuel d'année de renouvellement de Conseil Municipal, et au vu des projets en cours, après décision collective, le budget a été préparé et sera voté par le Conseil en place.

M. le Maire présente donc, le budget 2020, préparé et établie en réunion lors de la commission finances du 5 mars 2019, en présence de Mme VALDES, trésorière.

Les investissements sont limités en cette année transitoire, hormis les travaux en cours (solde chaudière pompiers, aire jeux, étude aménagement chalet Dreux / « maison Faure » et le reste de l'éclairage église).

Le budget ainsi présenté, prend en compte, notamment, des travaux d'entretien de voirie plus importants, les bonnes recettes de l'activité ski nordique, la prise en compte d'un incontournable déficit de l'activité ski alpin.

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à 833 437 € chacune et l'investissement à un montant de 302 192 € (dépenses / recettes).

Le budget primitif 2020 est voté à l'unanimité.

Le conseil municipal donne son accord de principe et autorise le maire à signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

2) Vote des 3 taxes/

M. le Maire propose au conseil municipal de ne pas modifier le taux des taxes d'imposition 2020, par rapport à 2019, soit :

- taxe habitation : Commune 10.51 % / Com. Com. Arcade 17.57 %
- taxe foncier bâti : Commune 12.97 % / Com. Com. Arcade 9.31 %
- taxe foncier non bâti : Commune 39.57 % / Com. Com. Arcade 15.49 %

Pour un total de produit attendu de 189 886 € (budget primitif).

Vote à l'unanimité.

Le conseil municipal donne son accord et autorise le maire à signer la délibération et tout document afférent à cette affaire.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 19 mars 2020